

Document H

Proposition : Ajout de la Super coupe

Assemblée des délégués 2021



Super Coupe

Introduction

La super coupe a été organisée ces deux dernières années, c'est a notre sens un super moyen de promouvoir notre sport pour de potentiels sponsors mais aussi une façon de participer à la « Super Cup Mobilière » Si nous avons déjà un évènement similaire, nous pensons que nous pourrions entrer plus facilement dans cette organisation. Elle ne nécessite que très peu d'organisation et permet d'offrir un objectif de début de saison aux meilleures équipes de Suisse

4 Super coupe

Dispositions générales

Article 37 Participants

- La première équipe de ligue A du Championnat suisse et l'équipe vainqueur de la Coupe suisse sont automatiquement candidates pour participer à la Super coupe.
- Dans le cas où la première équipe de ligue A du Championnat suisse et l'équipe vainqueur de la Coupe suisse est la même équipe, ou en cas d'impossibilité de participation, l'ordre d'éligibilité à la Super coupe est le suivant :
 - 1er de ligue A du Championnat suisse
 - 1er de la Coupe suisse
 - 2ème de ligue A du Championnat suisse
 - 2ème de la Coupe suisse
 - 3ème de ligue A du Championnat suisse
 - 3ème de la Coupe suisse
 - 4ème de ligue A du Championnat suisse
 - 4ème de la Coupe suisse
 - Etc.



Organisation

Article 38 Club organisateur

- ¹ La première équipe de ligue A du Championnat suisse est en général responsable de l'organisation de la journée de Super coupe.
- Un autre club peut proposer sa candidature. Dans ce cas, la commission technique est responsable d'attribuer l'organisation en se basant sur les intérêts de Swiss Tchoukball et du développement du tchoukball suisse.

Article 39 Planning

- La Super coupe se joue en un match.
- La Super coupe doit être organisée en collaboration avec les deux équipes concernées, avant le premier match de ligue A du Championnat suisse de la saison suivante.

Article 40 Terrain de jeu et salle

¹ L'Art. 30 s'applique

Déroulement

Article 41 Règles du jeu

¹ L'Art. 31 s'applique

Article 42 Matériel

¹ L'Art. 32 s'applique

Article 43 Premier engagement du set

¹ L'Art. 33 s'applique

Article 44 Arbitrage

¹ Swiss Tchoukball nomme 3 arbitres officiels

Article 45 Feuille de match

¹ L'Art. 35 s'applique

Article 46 Forfait

¹ L'Art. 36 s'applique